



Succession dans le cadre d'un divorce en cours et partage de la c

Par **Jengae**, le **22/08/2017** à **17:54**

Bonjour,

Au moment de son décès, en octobre 2015, mon père était en instance de divorce. Seule l'onc avait été prononcé au mois de juin et son épouse avait quitté le domicile conjugal suite à cette onc.

Mon père avait acquis avant le mariage(en 2000) un bien immobilier habité par le couple durant le mariage et dont une grosse partie du crédit à été financé par la communauté.

Par testament olographe d'avril 2015, mon père m'a fait héritière universelle (je suis fille unique)et a déshérité son épouse.

Depuis le décès aucun inventaire n'a été fait concernant les biens meubles de la communauté encore dans la maison à ce jour.

Or, je viens de signer le compromis de vente et souhaite vider la maison.

L'épouse de mon père, m'a fait savoir par L-RAR qu'elle ne souhaite pas récupérer de meubles mais me réclame une compensation financière de 3000€ qui me semble exorbitante compte tenu des éléments de la communauté. Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce qu'elle récupère des biens meubles(à hauteur de la moitié de la communauté)mais ne souhaite pas lui verser de compensation financière.

Quels sont mes droits à ce sujet ?quelle serait la solution à ce litige.

De plus, lors du jugement de onc, mon père lui avait versé une prestation compensatoire de 10 000 € (versé par l'intermédiaire de la carpa).

Madame est-elle redevable de la moitié de cette somme à la communauté ?

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses.

Cordialement